



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le huitième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/65/511) et son rapport sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2011 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/65/511/Add.1), présentés respectivement comme suite aux résolutions 57/292 et 64/228 de l'Assemblée générale. Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2009 [A/65/5 (vol. V)] et du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations des commissaires aux comptes (A/65/296).

2. À l'occasion de l'examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif a rencontré le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement et d'autres représentants du Secrétaire général, ainsi que le Comité des commissaires aux comptes, qui lui ont donné des précisions et des renseignements supplémentaires.

II. Huitième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

3. Dans son huitième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/65/511), le Secrétaire général indique que des progrès importants ont été accomplis au cours de l'année écoulée. Des fonctionnaires de l'ONU ont été réinstallés dans des locaux provisoires, à l'intérieur ou à l'extérieur du complexe du Siège; le bâtiment de la pelouse nord a été terminé et inauguré; les travaux ont commencé dans les bâtiments des conférences et du Secrétariat et des treuils de chantier y ont été installés; le Conseil de sécurité a déménagé



provisoirement; la plus grande partie des travaux à faire dans les sous-sols a été achevée; des marchés à prix maximum garanti ont été adjugés pour des volets supplémentaires du projet; des études techniques et des plans de réinstallation ont été élaborés pour lorsque le projet sera terminé.

4. Le Comité consultatif note que le Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement, créé en 2009, a tenu deux sessions en 2010, une en mai et une en septembre. À sa demande, il a été renseigné sur la composition et le mandat du Conseil, et il a reçu des comptes rendus analytiques de ses séances. Parmi les problèmes abordés, il a été informé qu'à sa deuxième séance de septembre 2010 le Conseil avait examiné et approuvé à l'unanimité le projet de réaménagement du bâtiment des conférences dit « solution commutation ». **Le Comité consultatif demande que le Secrétaire général informe systématiquement l'Assemblée générale, dans ses rapports sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, des activités du Conseil consultatif.**

5. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, plusieurs études réalisées l'année écoulée ont confirmé que ce qui était prévu pour les bâtiments du Secrétariat, des conférences et de l'Assemblée générale convenait au Département de la sûreté et de la sécurité, même s'il est indiqué dans le huitième rapport annuel que d'autres études étaient en cours, portant sur des mesures supplémentaires qu'il pourrait être utile de prendre sur le périmètre du complexe, et que des travaux d'aménagement seront faits dans le cadre du plan-cadre d'équipement pour améliorer la sécurité du complexe du Siège et celle des délégués, des fonctionnaires et des personnes de passage travaillant dans les lieux ou en visite (voir A/65/511, par. 75 à 78).

6. Le Comité consultatif a été informé que, selon les conseils du pays hôte, il faudrait améliorer la protection de certains espaces se trouvant en bordure du complexe contre les risques d'attentat au véhicule piégé. D'autre part, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement avait élaboré une formule révisée pour améliorer la protection des personnes se trouvant dans le bâtiment des conférences, pour laquelle il faudrait modifier les spécifications. Le coût de ces améliorations est estimé à environ 100 millions de dollars, dont 30 pour les travaux à effectuer sur le périmètre et 70 pour le changement de spécifications envisagé. Le Comité a également appris que le pays hôte étudiait les moyens possibles de financer les dépenses supplémentaires. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement faisait faire dans le bâtiment des conférences des travaux sur lesquels la révision du dispositif de sécurité était sans incidence, mais il avait arrêté ceux qu'il pourrait falloir repenser si ce dispositif est approuvé. Il a été indiqué au Comité que les travaux de gros œuvre supplémentaires nécessités par la révision du dispositif de sécurité repousseraient la date prévue d'achèvement des travaux du bâtiment de l'Assemblée générale de fin 2013 à courant 2014.

7. Sans négliger les inévitables changements à décider au cas par cas pendant l'exécution du projet, le Comité consultatif insiste sur le fait qu'il faut tout faire pour se tenir aux calendriers fixés, afin de réduire au minimum les retards qui pourraient être coûteux. Il demande qu'une description détaillée des modifications envisagées les plus récentes, ainsi que leur incidence globale sur le calendrier du projet, soient présentées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

8. Le Secrétaire général fait notamment le point, dans son rapport, de la politique suivie en matière de mobilisation de dons pour le plan-cadre d'équipement (A/65/511,

par. 87 à 89). Celle-ci a été modifiée pour tenir compte des dispositions pertinentes de la résolution 63/270 de l'Assemblée générale et du fait que plusieurs États avaient fait savoir que cela les intéresserait de participer au programme de dons et que des pourparlers étaient en cours avec chacun d'eux pour conclure les accords voulus. **Le Comité consultatif exprime sa reconnaissance aux États Membres qui sont disposés à contribuer financièrement à l'exécution du plan-cadre d'équipement. Il engage le Secrétaire général à susciter également des dons privés, selon qu'il conviendra.**

9. Lorsqu'il a examiné le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/589), le Comité consultatif a noté que le montant révisé des recettes prévues de l'exercice biennal s'élevait à 580,6 millions de dollars, soit une augmentation de 26,2 millions ou 4,7 %. Des recettes plus élevées étaient prévues au chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel) et au chapitre 2 (Recettes générales), mais un manque à gagner de 4 368 600 dollars était prévu au chapitre 3 (Services destinés au public), du fait de l'absence de recettes provenant des services de restauration et de la baisse des ventes d'articles philatéliques causée par les interruptions des visites. À ce propos, le Comité a été informé qu'on cherchait comment permettre aux visiteurs d'avoir accès à la salle de l'Assemblée générale pendant les travaux, qu'il est actuellement prévu de lancer en 2012 (voir A/65/604, par. 20 et 21). **Le Comité consultatif souhaite que des mesures soient prises pour atténuer toutes pertes pouvant être entraînées par l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

10. Aux paragraphes 21 à 27 ci-dessous, le Comité consultatif revient sur les dépassements de coût, les problèmes touchant les achats et les mesures inspirées par les études d'analyse de la valeur, à propos des questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes.

III. Rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2011 dans les limites du budget approuvé du plan-cadre d'équipement

11. Le Secrétaire général fait le point, dans son rapport sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes de 2011 dans les limites du budget approuvé du plan-cadre d'équipement (A/65/511/Add.1), des activités connexes liées au projet du plan-cadre d'équipement. Il donne des précisions sur l'évolution des dépenses au cours des cycles budgétaires précédents, le montant actuellement prévu des ressources nécessaires pour 2010 et les prévisions de dépenses pour 2011 et pour la suite du projet jusqu'à son achèvement. En réponse à la question relative à la gouvernance soulevée précédemment par le Comité consultatif, ainsi que par l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/228, il indique qu'un Comité de coordination pour les dépenses connexes a été créé début 2010 et chargé des questions de coordination.

12. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour 2010, la Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 64/228 : a) de financer environ 11,6 millions de dollars dans les limites du budget 2010-2011 approuvé pour le plan-cadre d'équipement; b) de faire tout son possible

pour financer les dépenses connexes de 2010 dans les limites du budget global approuvé du plan-cadre d'équipement, pour un montant total (net) d'environ 42 millions de dollars; c) de lui présenter dans son huitième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, afin qu'elle puisse prendre ses décisions à la partie principale de sa soixante-cinquième session, des propositions concernant les moyens de financer les dépenses connexes de l'année 2011 dans les limites du budget approuvé du plan-cadre d'équipement (sect. II, par. 3, et sect. III, par. 8 et 9).

13. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un état au 31 octobre 2010 des montants effectifs et prévus des dépenses relatives au plan-cadre d'équipement, aux activités connexes et au centre informatique auxiliaire (voir tableau ci-dessous).

Montants effectifs et prévus, au 31 octobre 2010, des dépenses relatives au plan-cadre d'équipement, aux activités connexes et au centre informatique auxiliaire

(En dollars des États-Unis)

Exercice biennal	Crédit ouvert	Contributions mises en recouvrement	Solde du fonds en début d'exercice	Dépenses			Solde du fonds en fin d'exercice
				PCE	Dépenses connexes	Centre informatique auxiliaire	
2000-2001	–	8 000 000	8 000 000	7 977 900	–	–	22 100
2002-2003	25 500 000	25 500 000	25 522 100	3 205 500	–	–	22 316 600
2004-2005	17 802 000	17 802 000	40 118 600	21 337 100	–	–	18 781 500
2006-2007	150 698 000	461 541 649	480 323 149	81 397 500	–	–	398 925 649
2008-2009	992 800 000	681 928 170	1 080 853 819	809 959 100	18 373 200	4 178 780	248 342 739
2010-2011	689 900 000	681 928 181 ^a	930 270 920	753 714 000	125 840 200	12 562 630	38 154 090
2012-2013	–	–	38 154 090	199 108 900	18 272 000	–	(179 226 810)
Total	1 876 700 000	1 876 700 000	–	1 876 700 000	162 485 400	16 741 410	–

^a Y compris le montant prévu des contributions mises en recouvrement en 2011.

14. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les fonds disponibles pour 2010 se sont élevés à environ 54 millions de dollars, dont 11,9 millions correspondant au report du solde de l'exercice biennal 2008-2009. Au 31 août 2010, le montant total des dépenses de l'année s'établissait à 9,9 millions de dollars, et on pouvait prévoir qu'un solde inutilisé de 39,1 millions serait reporté sur l'année 2011 (voir A/65/511/Add.1, par. 30, 44 et 45 et tableau 4). Les dépenses connexes de 2010 s'élèveront, selon ces prévisions, à 110,9 millions de dollars (montants par département : voir par. 46 à 59 du rapport). Le Comité consultatif note que, dans sa décision 65/543, l'Assemblée générale a autorisé le report sur 2011 du solde inutilisé du financement approuvé pour les dépenses connexes de 2010. **Le Comité demande que soient présentés à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, un récapitulatif actualisé des dépenses et une estimation révisée des ressources nécessaires pour 2010.**

15. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, vu que les dépenses relatives au plan-cadre d'équipement et les dépenses connexes atteindraient des niveaux considérables en 2011, si l'on continuait à prélever de la

trésorerie sur le budget approuvé du plan-cadre d'équipement, cela aurait un effet négatif sur les flux de trésorerie à partir de 2012. Il était indiqué dans le huitième rapport annuel que, 75 % des dépenses du plan-cadre d'équipement étant déjà engagées à des prix verrouillés, le coût prévu était égal à 1 956,8 millions de dollars, ce qui correspondait à un déficit budgétaire de 80,1 millions, en baisse de 11,3 millions par rapport à la prévision de l'an dernier (A/65/511, par. 92). **Le Comité consultatif se demande avec quelque inquiétude s'il ne risque pas d'être difficile de financer les dépenses connexes dans les limites du budget approuvé du plan-cadre d'équipement, comme l'Assemblée générale l'a prescrit dans sa résolution 64/228, et il prend note du problème de trésorerie auquel on s'attend à long terme. À son avis, il faut faire face à cette situation pendant qu'il est temps, afin de ne pas finir par soumettre les États Membres à une charge supplémentaire. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter des propositions, au plus tard au deuxième trimestre 2011, sur les meilleurs moyens de régler la question des dépenses connexes, y compris en renforçant les mesures de rationalisation.**

16. Le Comité consultatif note que deux éléments pèsent particulièrement lourd dans les dépenses de 2011 : la création du centre audiovisuel et la mise en place du système de gestion des contenus numériques. Un montant de 65,6 millions de dollars sera nécessaire pour l'achat de matériel de diffusion audiovisuelle et pour des activités concernant les systèmes de communications radio (10,4 millions), ainsi que pour l'achat de mobilier (55,2 millions) (A/65/511/Add.1, al. d), par. 56).

17. À sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste détaillée du mobilier nécessaire pour le projet de plan-cadre d'équipement (voir annexe I). À la question de savoir si l'évolution prévue de l'effectif avait été prise en compte dans le calcul des dépenses de mobilier, il a été répondu que le calcul avait été fait uniquement en fonction des dépenses prévues du projet de plan-cadre d'équipement, c'est-à-dire en supposant qu'au retour dans les bâtiments existants, chaque place y serait à nouveau occupée. D'autre part, les marchés de mobilier du plan-cadre d'équipement laisseraient la possibilité de racheter du mobilier plus tard.

18. En ce qui concerne les projets de réutilisation du mobilier modulaire du bâtiment de la pelouse nord, il a été indiqué au Comité consultatif que ce bâtiment resterait occupé pendant les travaux du bâtiment de l'Assemblée générale, qui doivent se prolonger au-delà du moment où le bâtiment du Secrétariat sera réoccupé. Le mobilier du bâtiment de la pelouse nord ne pourrait pas être réutilisé dans le bâtiment du Secrétariat, mais il pourrait l'être dans le bâtiment de l'Assemblée générale ou ailleurs. Le Comité note qu'il est prévu que la totalité des meubles seront réutilisés, et le budget a été établi en conséquence (voir annexe I). **Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour que le mobilier en bon état soit réutilisé et que, comme l'en a prié l'Assemblée générale dans sa résolution 64/228, le Secrétaire général veillera à ce que les achats se fassent dans le respect absolu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation.**

19. Le montant prévu des ressources nécessaires au Bureau des services centraux d'appui pour 2011 s'élève à 70 075 700 dollars. Le Secrétaire général dit en particulier qu'il s'avère nécessaire de renforcer la coordination, notamment pour que la réception des bâtiments rénovés se fasse dans de bonnes conditions, et qu'il importe que le Service de la gestion des installations y prenne part afin de défendre son objectif, l'efficacité et la sécurité à long terme des installations (ibid., par. 53

à 56). Le Comité consultatif fait observer à ce sujet que les ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4, 2 agents des services généraux et 1 agent des corps de métier) ont pour objet de renforcer ces capacités. **Le Comité ne voit pas, dans l'immédiat, d'objection à la création de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4, 2 agents des services généraux et 1 agent des corps de métier), et il prend note du fait que les besoins supplémentaires seront étudiés lors de l'examen du prochain rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

20. Le Secrétaire général propose de consacrer 7 439 500 dollars au Département de la sûreté et de la sécurité en 2011, dont 7 045 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) destinés à financer la création de 22 postes d'agent de sécurité et le maintien des 58 actuels (A/65/511/Add.1, al. a), par. 59). Le Secrétaire général signale que le Département a fait une étude qui l'a conduit à regrouper certaines fonctions et à redéployer une vingtaine de postes d'agent émergeant au budget ordinaire dans des fonctions liées au plan-cadre d'équipement. En 2011, ce projet devrait être dans sa phase de travaux la plus intense, environ 2 000 membres du personnel des entreprises chargés d'exécuter les travaux et 100 à 150 camions devant entrer dans le complexe à toute heure du jour et de la nuit et des contrôles de sécurité supplémentaires devant être assurés par trois équipes. À cela s'ajoutent en moyenne 3 335 personnes à contrôler au Siège – visiteurs, membres d'organismes, fonds et programmes et correspondants non résidents. **Le Comité consultatif ne désapprouve pas la création de ces postes d'agent de sécurité pour la durée de l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

IV. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2009

21. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2008 [A/64/5 (Vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes a formulé 17 recommandations principales, dont neuf avaient été intégralement appliquées, sept étaient en cours d'application et une n'avait pas été appliquée. Le Comité consultatif note que pour 2009, les commissaires aux comptes ont formulé 19 recommandations, dont huit étaient des recommandations issues de son audit précédent qui n'avaient pas encore été appliquées au moment de l'audit le plus récent (voir A/65/5 (Vol. V), par. 9 et 10). Le Secrétaire général donne dans son rapport des renseignements sur les mesures prises ou qui doivent l'être pour donner suite aux recommandations nouvelles ou renouvelées, sur le département qui en est chargé au premier chef, sur le rang de priorité de chaque recommandation et, le cas échéant, sur les délais cibles de mise en œuvre (A/65/296, par. 226 à 276).

22. Le Comité des commissaires aux comptes a fait observer qu'au moment de l'audit, le coût estimatif du projet de plan-cadre d'équipement s'élevait à 1 milliard 971 millions de dollars, soit un dépassement d'environ 95,2 millions (5,1 %) par rapport au montant du budget approuvé (1 milliard 876 millions). Le Comité consultatif note que, d'après le Secrétaire général, le montant prévu en septembre 2010, soit 1 milliard 957 millions de dollars, correspondait à une réduction du dépassement égale à environ 80 millions de dollars, soit 4 % (A/65/511, par. 94, et tableau 2.B).

23. Le Comité des commissaires aux comptes a également pris note de mesures prises pour réduire les coûts, en particulier en trouvant des économies à faire grâce au programme d'analyse de la valeur. Néanmoins, il s'est dit dans l'impossibilité de savoir quels résultats effectifs avaient été obtenus, car aucune précision n'était offerte sur les mesures prises ni sur les économies correspondantes. Lorsqu'il a recommandé à l'Administration de réévaluer l'intérêt du programme d'analyse de la valeur, celle-ci a répondu qu'elle tiendrait compte des avantages et des coûts prévus lorsqu'elle aurait à nouveau recours à cette méthode sur une grande échelle (A/65/296, par. 238 et 239). À sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste détaillée des mesures prises à la suite de l'analyse de la valeur, dont le total avoisine les 36 millions de dollars (voir annexe II).

24. Comme le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif est préoccupé de constater que les crédits approuvés pour le plan-cadre d'équipement continuent d'être dépassés, tout en prenant note aussi de la réduction du déficit prévu, tel qu'il ressort du rapport du Secrétaire général (A/65/511, par. 94). Il compte que l'on s'efforcera de réaliser encore des économies, dans tous les domaines, afin que le coût du plan-cadre d'équipement ne dépasse pas les dernières prévisions présentées à l'Assemblée générale (voir aussi la résolution 64/228).

25. Le Comité des commissaires aux comptes a aussi mis l'accent sur des problèmes de passation et de gestion des marchés, qui appellent encore des mesures correctives. En ce qui concerne l'adaptation des procédures d'achat de l'ONU aux avenants à signer pour les besoins du plan-cadre d'équipement, il a fait observer que certains avenants portaient sur des sommes considérables, sans qu'il y ait de lien direct avec les spécifications contenues dans le marché initial. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, s'il était vrai que le comité de contrôle des avenants aux contrats, qui est notamment chargé d'examiner les avenants et de veiller au respect du Règlement financier et des procédures d'achat, n'était pas encore tout à fait opérationnel au moment de l'audit, il l'était devenu en avril 2010, au lieu d'octobre 2009, comme prévu. **Le Comité consultatif se félicite de la création du comité de contrôle, tout en convenant avec les commissaires aux comptes que les procédures régissant les avenants et la gestion des dossiers de ceux-ci ont besoin d'être renforcées. Il compte sur le comité de contrôle pour s'employer activement à appliquer la recommandation du Comité des commissaires aux comptes.**

26. Pour ce qui est du calendrier des travaux, le Comité des commissaires aux comptes a noté que l'installation dans les locaux temporaires du bâtiment de la pelouse nord avait marqué une étape importante. Le déménagement de plus de 5 000 fonctionnaires dans ces locaux et dans d'autres locaux temporaires a créé des problèmes, mais ceux-ci ont été réglés de façon satisfaisante. De plus, on a trouvé des locaux temporaires pour le Conseil de sécurité, où celui-ci a été installé, comme prévu, fin mars 2010, à la suite de quoi les travaux ont commencé dans le bâtiment des conférences. Le Comité consultatif note que la date prévue de l'achèvement de la modernisation du Siège est maintenant fin 2013 (voir A/65/511, tableau 1).

27. En ce qui concerne la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'Administration devrait continuer d'étudier des moyens d'atténuer les conséquences des retards, le Comité consultatif, s'étant renseigné, a été informé que l'incidence de la date d'achèvement prévue de la totalité du projet

de plan-cadre d'équipement avait été atténuée, et que cette date, située en 2013, demeurerait inchangée. Néanmoins, il a également appris que les nouveaux travaux d'étude technique liés aux considérations de sécurité retarderaient sans doute l'achèvement des travaux dans le bâtiment de l'Assemblée générale jusqu'en 2014 (voir par. 5 à 7 ci-dessus). **Le Comité insiste sur l'importance que revêt le respect des délais prévus pour l'achèvement du projet.**

V. Conclusion et recommandations

28. Les décisions que pourra souhaiter prendre l'Assemblée générale à propos du huitième rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement sont énoncées au paragraphe 114 du document A/65/511, et celles qu'elle pourra souhaiter prendre à propos des propositions concernant le financement des dépenses connexes le sont au paragraphe 63 du document A/65/511/Add.1.

29. **Compte tenu des vues et recommandations formulées dans le présent rapport et des problèmes relevés par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note de ce qui a été réalisé depuis la présentation du septième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet et de prier le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte de l'état d'avancement, du calendrier, des dépenses prévues pour achever le projet et de l'état des contributions et de la réserve de fonds de roulement. Il recommande également à l'Assemblée :** a) de prendre note des pas accomplis dont le Secrétaire général fait état dans son rapport sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes (A/65/511/Add.1); b) de noter que le montant des dépenses connexes s'élève à 110 977 900 dollars pour 2011; c) d'approuver l'ouverture d'un crédit de 71 871 305 dollars (en chiffres nets) pour 2011; et d) d'approuver le maintien du financement des dépenses connexes dans les limites du budget approuvé du plan-cadre d'équipement.

Annexe I

**Achats de mobilier liés à la réalisation du plan-cadre
d'équipement : bâtiments du Secrétariat, des conférences
et de l'Assemblée générale, y compris les sous-sols**

	Type	Quantité	Coût unitaire prévu	Totaux partiels
			(En dollars des États-Unis)	
Mobilier de bureau				
Mobilier de bureau paysager (tous bâtiments)	Administrateurs	1 307	6 760	8 835 320
	Agents des services généraux	1 816	5 067	9 201 672
	Personnel de passage	587	2 500	1 467 500
		3 710	–	19 504 492
Directeurs, secrétaires généraux adjoints, sous-secrétaires généraux (tous bâtiments)	Réutilisé	150	3 000	450 000
Sièges d'administrateur ou d'agent des services généraux (tous bâtiments)	Administrateurs	1 307	750	980 250
	Agents des services généraux	1 886	750	1 414 500
	Personnel de passage	587	500	293 500
	Locaux isolés	94	500	47 000
		3 874		2 735 250
Sièges d'invité (bureaux d'administrateur, tous bâtiments)		2 614	1 000	2 614 000
Meubles de classement (tous bâtiments)	90 cm de haut	4 414	1 000	4 414 000
	Haute concentration au mètre carré	5 391	250	1 347 750
		–	–	5 761 750
Étagères (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, tous bâtiments)	Coût compris dans celui des bureaux et des boxes			
Lieux de rencontre, salons, salles de réunion (tous bâtiments)	Espaces ouverts	116	3 000	348 000
	Grandes salles de réunion	8	26 000	208 000
	Salles de réunion moyennes	117	13 000	1 521 000
	Petites salles de réunion	118	3 000	354 000
		359	–	2 431 000
Accessoires (tous bâtiments)	Supports clavier, éclairage individuel			1 826 750
Total partiel (mobilier de bureau)				35 323 242
Mobilier divers				
Locaux réservés aux réunions aux 15 ^e et 27 ^e étages du bâtiment du Secrétariat	Tables, sièges, rangements, postes de travail et divers			1 252 000

		<i>Coût unitaire prévu</i>		Totaux partiels
		<i>Quantité</i>	<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
	<i>Type</i>			
Mobilier des salles de conférence (bâtiment des conférences)	Sièges de délégué	1 231	2 000	2 462 000
	Sièges d'interprète	268	1 000	268 000
	Chaises de personnel de secrétariat	66	800	52 800
		1 565	–	2 782 800
Mobilier des salles de conférence (bâtiment de l'Assemblée générale)	Sièges de délégué	1 168	2 000	2 336 000
	Sièges d'interprète	214	1 000	214 000
	Chaises de personnel de secrétariat	47	800	37 600
		1 429	–	2 587 600
Sièges pour les halls et salons ouverts aux visiteurs (tous bâtiments)	Zone d'accueil	73	10 000	730 000
	Fauteuils	59	2 500	147 500
	Bancs	89	3 000	267 000
	Canapés	6	3 000	18 000
	Chaises Barcelona	12	7 500	90 000
		239	–	1 252 500
Remise en état du mobilier à valeur historique des bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences				1 911 541
Divers	Perroquets	767	100	76 700
	Tables de salle à manger	301	1 500	451 500
	Sièges de salle à manger	1 030	500	515 000
	Sièges de salle de cours	75	500	37 500
	Tables diverses	215	1 000	215 000
	Chaises	339	500	169 500
	Casiers	614	300	184 200
		2 727	–	1 649 400
Total partiel (mobilier divers)				11 435 841
Maquettes, livraison et gestion du mobilier				3 500 000
Total				50 259 083
Marge de sécurité				5 025 908
Total, y compris marge de sécurité				55 284 991
Total général arrondi				55 192 000

Annexe II

Résultats du programme d'analyse de la valeur

1. Bâtiment du Secrétariat

500 000 dollars : recours au décapage par projection de billes pour enlever le mastic des sols, plutôt qu'au décapage chimique

150 000 dollars : élimination d'un système de contrôle relais de l'éclairage d'urgence et de circuits de dérivation qui faisait double emploi

720 000 dollars : suppression de la peinture de la tuyauterie

1 à 2 millions de dollars : nettoyage final effectué par l'Organisation plutôt que par l'entreprise chargée de diriger les travaux

180 000 dollars : réutilisation du dispositif de distribution d'eau rafraîchie

300 000 dollars : utilisation de conduites légères au-dessus de 2,40 mètres dans les salles techniques et les lieux exposés.

320 000 dollars : réduction des spécifications concernant l'enrobage contre le gel

1,5 million de dollars : utilisation d'un système de bâche pour protéger contre la pluie pendant les travaux (lorsque la façade rideau est ouverte)

500 000 dollars : réparation du toit, plutôt que son remplacement

200 000 dollars : nouveau carrelage pour les toilettes, aussi durable et moins coûteux

650 000 dollars : révision de la stratégie d'achat de l'entreprise chargée de diriger les travaux pour la sous-traitance des travaux d'électricité (acceptation de deux sous-traitants)

1,5 million de dollars : simplification des détails de la fixation des conduits

Total partiel : 7,5 à 8,5 millions de dollars.

2. Bâtiment des conférences

500 000 dollars : modification de la stratégie structurale des cabines d'interprétation

500 000 dollars : élimination de l'éclairage individuel des tables des salles de conférence 1, 2 et 3, grâce à l'amélioration de l'éclairage général de la salle

100 000 dollars : réduction de la taille des ventilateurs d'évacuation de la fumée

550 000 dollars : réunion des serpentins d'eau chaude et de vapeur en un seul, pour le préchauffage et le réchauffage

500 000 dollars : utilisation d'économiseurs côté eau plutôt que côté air pour le système de circulation d'air

600 000 dollars : remplacement des sièges des galeries plutôt que de les entreposer et les remettre à neuf

185 000 dollars : élimination de la peinture de la tuyauterie du système de gicleurs d'incendie, nécessaire uniquement aux fins du respect du code

150 000 dollars : simplification du système d'imperméabilisation de la salle technique

Total partiel : 3 millions de dollars.

3. Systèmes de sécurité

2 millions de dollars : réutilisation du matériel et des appareils existants et révision des spécifications

Total partiel : 2 millions de dollars.

4. Systèmes audiovisuels

600 000 dollars : renonciation à certains appareils de prise de vues

2,5 millions de dollars ou davantage : réutilisation du matériel de visioconférence des locaux transitoires

Total partiel : 3,1 millions de dollars.

5. Sous-sols

250 000 dollars : suppression des dispositifs antirefoulement supplémentaires

1 million de dollars : maintien en place de la tuyauterie de gicleurs d'incendie du garage, qui est en bon état, et remplacement des têtes uniquement

150 000 dollars : murs en parpaings uniquement autour des couloirs et des salles techniques

14 millions de dollars : révision de la disposition des espaces occupés, évitant l'exécution de travaux spéciaux de protection contre le souffle

500 000 dollars : suppression de la chape de béton et des éléments connexes, à l'interface entre génératrices

1 million de dollars : réduction du câblage en cuivre devenu superflu du fait du passage à la téléphonie voix par IP

200 000 dollars : conservation des pompes à eau, qui sont d'installation récente et en bon état

400 000 dollars : nouveau système de drainage des sols, évitant la pénétration et le creusement des sols

Total partiel : 17,5 millions de dollars.

6. Ensemble du complexe

2 millions de dollars : éclairage contrôlé par minuterie avec détecteurs de mouvement plutôt qu'un système d'éclairage centralisé

Total partiel : 2 millions de dollars

Total général : 35 à 36 millions de dollars